Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
ID : 040-214002966-20200928-DEL552020-DE

SEANCE DU 28 septembre 2020

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 28 du mois de septembre 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 22 septembre 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 2

Votants : 27

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Date d'affichage :
22 septembre 2020

Absents excusés : Ø
Absents : Ø
Pouvoir : Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Madame Carine QUINOT
Monsieur Rémy MULLER a donné procuration à Monsieur Thierry DUROU

Secrétaire de séance : Franck LAMBERT

Objet : Approbation de la grille tarifaire 2020 du camping Naturéo

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
ID : 040-214002966-20200928-DEL552020-DE

CONSIDERANT la concession de service public attribuée à la SAS Golden Team pour la gestion et l'exploitation d'un camping désormais intitulé Village Naturéo ;
CONSIDERANT que l'avenant 2 de ladite concession prévoit que le concessionnaire pourra faire varier les tarifs après leur homologation par le concédant ;
CONSIDERANT la proposition de grille tarifaire 2020 des hébergements, formulée par le concessionnaire ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour 2020 du camping Village Naturéo, incluant la possibilité de recourir à un système de gestion tarifaire dynamique, tel qu'annexé à la présente,

Article 2 : que Monsieur le Maire est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS

MAIRIE DE SEIGNOSSE (LANDES)